



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

RAPPORT D'ANALYSE



Accréditation
n° 1-1064
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Demande N° : L.2022.25421
Echantillon : L.2022.25421-1-2
Type d'eau : Eau de baignade mer
Exploitant :
Bulletin n° : L.2022.25421-1-2

MAIRIE DE L EPINE
20 RUE DE L HOTEL DE VILLE

85740 L EPINE

Date de réception : 19/08/2022 12:32
Date de prélèvement : 19/08/2022 09:24
Prélevé par : Morgane REVERSEAU (LEAV)
Méthode prélèvement : (C) FD T 90-521
Point de surveillance : 1216 - Epine La Bosse

Observations :

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Référence qualité (1)	Limite qualité (1)	Date de début d'analyse
---------	---------	----------	-------	-----------------------	--------------------	-------------------------

Examen organoleptique

Odeur		Pas d'odeur anormale				
-------	--	----------------------	--	--	--	--

Analyses in situ

Température de l'air	Méthode interne	19.4	°C			
(C) Température de l'eau	Méth. int. PTC20ANA019	20.1	°C			
Couleur		Conforme				
Fréquentation au moment du prélèvement		NULLE				
Présence animaux		Absence				
Affichage du bulletin sur site		Présence				
Résidus goudronneux et matières flottantes telles que bois, plastiques, bouteilles		Absence				
Transparence qualitative		Transparence normale				
Direction du vent		S.O.				
Force du vent (Beaufort)		0				
Nébulosité		Nuageux				
Algues vertes		Absence				
Algues brunes		Echouage moyen				
Méduses et autres cnidaires		ABSENCE				

Microbiologie

(C) Escherichia coli NPP	NF EN ISO 9308-3	61	NPP/100ml		1000	19/08/2022
(C) Entérocoques intestinaux NPP	NF EN ISO 7899-1	15(*)	NPP/100ml		370	19/08/2022

(*) Analyse ayant fait l'objet d'une lecture intermédiaire pouvant occasionner une sous-estimation du résultat pour les faibles concentrations.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par (C). Les déclarations de conformité ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures qui sont disponibles sur demande.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #) Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associés à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale


Demande N° : L.2022.25421 Echantillon N° : L.2022.25421-1-2

Page : 1 / 2

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr

La Roche sur Yon, le 22/08/2022

Christophe POULAIN
Responsable Microbiologie



Destinataires :

- MAIRIE DE L'EPINE, 20 RUE DE L'HOTEL DE VILLE, 85740 L'EPINE
- AGENCE REGIONALE DE LA SANTE DES PAYS DE LOIRE, DEPARTEMENT SECURITE DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX
- AGENCE REGIONALE DE LA SANTE DES PAYS DE LOIRE, DEPARTEMENT SECURITE DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Pour les paramètres microbiologiques les résultats compris entre 1 et 9 UFC sont caractérisés par une incertitude de mesure importante.

Cette analyse a été réalisée à la demande de l'ARS-DT Pays de la Loire dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux. Une conclusion sanitaire de cette analyse sera donnée par l'Agence Régionale de Santé.

(1) selon les recommandations de l'ANSES figurant dans son rapport de septembre 2007, pour les paramètres microbiologiques.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par (C). Les déclarations de conformité ne tiennent pas compte des incertitudes de mesures qui sont disponibles sur demande.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #) Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2022.25421 Echantillon N° : L.2022.25421-1-2

Page : 2 / 2

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr